

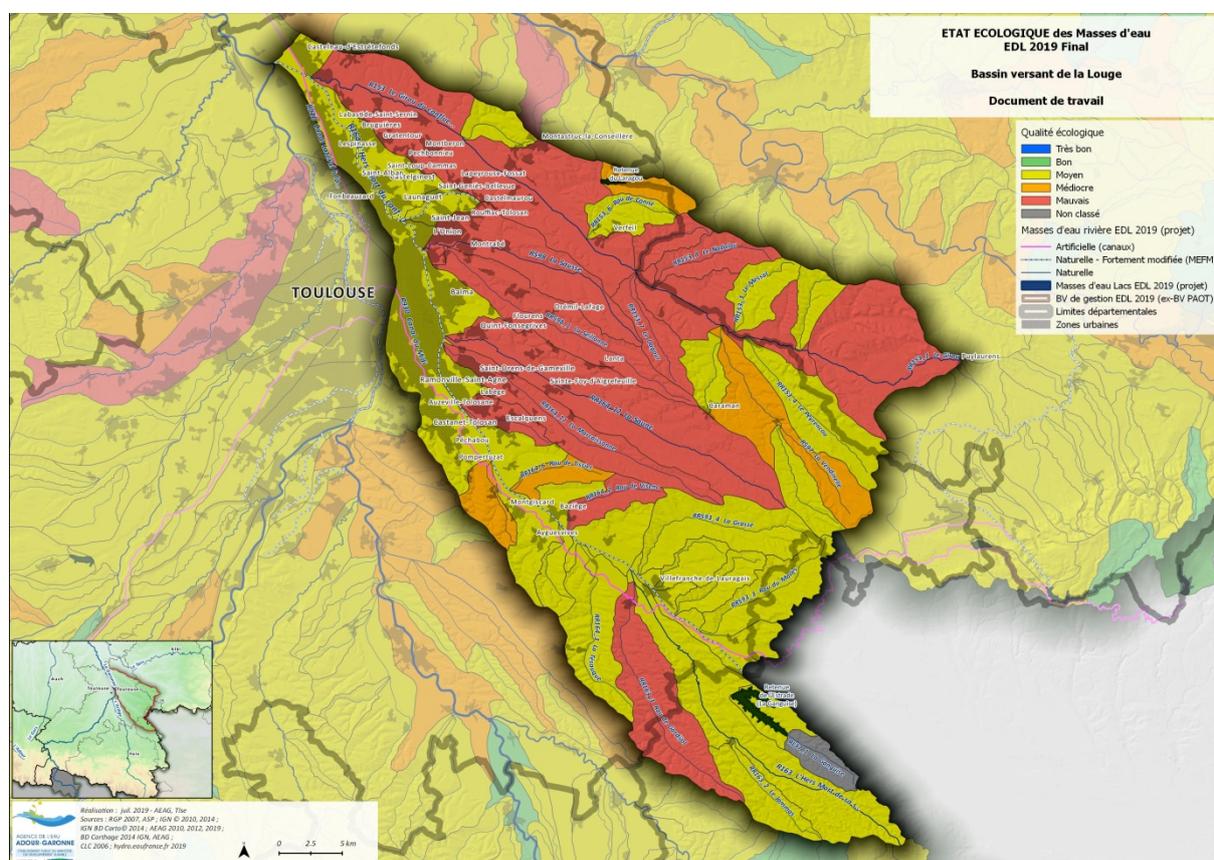
SAGE HERS-MORT - GIROU

DOCTRINE POUR LA

RESTAURATION DE LA QUALITE DES EAUX ET DES MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN HERS-MORT – GIROU

Préambule

La CLE du SAGE Hers-Mort – Girou a identifié plusieurs sujets à aborder en priorité dans la mise en œuvre du SAGE, parmi lesquels celui de la restauration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Cette problématique concerne la totalité des masses d’eau du bassin, le nouvel état des lieux du Plan d’Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) classant 12 masses d’eau en état mauvais, 4 en état médiocre, 19 en état moyen et 1 en bon état (retenue de la Ganguisse).



Les causes de dégradation sont :

- Hydromorphologie : lits rectifiés et recalibrés, fonds colmatés par les sédiments issus de l'érosion des sols
- Pollutions diffuses Azote et produits phytosanitaires
- Rejets de stations d'épuration
- Facteur limitant : débits faibles une grande partie de l'année.

Pour aider les porteurs de projets à mettre en œuvre les dispositions du SAGE et à en suivre les objectifs et les principes, il a été convenu de proposer à la CLE une doctrine qui, en prolongement

des dispositions du SAGE, définit des méthodes de travail et des pratiques à mettre en œuvre pour la restauration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Un groupe de travail réunissant les acteurs membres de la CLE et extérieurs à celle-ci s'est réuni le 29 mai 2018 et le 28 novembre 2019. Des échanges sur ce sujet ont également eu lieu lors de la CLE du 17 octobre 2019.

Cette note est un document de travail qui sera débattu en CLE en début d'année 2020.

Rappel des dispositions du SDAGE et du SAGE

Les dispositions du SAGE en matière de qualité des eaux (chapitre B) s'inscrivent dans la logique de la DCE (objectifs d'atteinte du bon état des eaux) et du SDAGE Adour-Garonne (dispositions B1 à B23).

Elles sont présentées en annexe et peuvent être résumées comme suit :

- Exploiter les données existantes pour élaborer un diagnostic de la qualité des eaux
- Définir sur la base du diagnostic un programme pluriannuel d'actions (pollutions domestiques et agricoles)
- Evaluer l'intérêt et la faisabilité d'un renforcement du soutien d'étiage de l'Hers-Mort
- Améliorer la qualité des rejets existants pour atteindre le bon état
- Limiter la concentration des rejets en conservant des zones d'assainissement individuel et réhabiliter les dispositifs impactants
- Réduire l'impact des rejets pluviaux sur la qualité des eaux
- Réduire les pollutions diffuses (particuliers, collectivités, agriculteurs)
- Restaurer la qualité physique des cours d'eau

Éléments de la doctrine du SAGE pour la qualité des eaux et des milieux aquatiques

1- Elaborer et partager le diagnostic de chaque masse d'eau du bassin Hers-Mort – Girou

La DCE demande de réaliser un état des lieux au début de chaque cycle de gestion. L'état des lieux 2019 du troisième cycle de gestion (futur SDAGE Adour-Garonne 2021-2027) a été validé en comité de bassin le 2 décembre 2019. Il établit la qualité de l'eau et les pressions de chaque masse d'eau.

Le Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) décline, à l'échelle des départements, les actions à réaliser pour mettre en œuvre le programme de mesures (PDM) et atteindre ainsi les objectifs du SDAGE.

Le SAGE préconise de se baser sur ce niveau de connaissance pour identifier et hiérarchiser les actions à engager. Le SAGE constitue en effet un relais privilégié pour l'élaboration et la mise en œuvre des PAOT en mobilisant les acteurs de la CLE sur les actions prioritaires.

Parallèlement, il est préconisé d'engager une étude sur le bassin du Girou pour préciser la nature des flux de pollution, la capacité d'autoépuration du cours d'eau et la capacité du milieu à supporter de nouveaux rejets. Cette étude contribuera notamment à évaluer les flux admissibles mentionnés dans la disposition C11.2.

Il s'agit également d'apprécier les marges de manœuvres dont disposent les collectivités pour accueillir des habitants supplémentaires. En effet, des rejets entraînant une dégradation de la situation actuelle pourraient entraîner une interdiction des extensions urbaines sur certains sous-bassins.

2- Définir les priorités en matière de pollution domestiques

Les collectivités programment leurs investissements sur les stations d'épuration et les réseaux sur plusieurs années. Les informations issues du PAOT et des études complémentaires doivent être débattues avec les maîtres d'ouvrage pour adapter si nécessaire la programmation des travaux et assurer l'efficacité maximale des investissements.

3- Mettre en avant la restauration des rivières dans la stratégie de reconquête de la qualité des eaux

La qualité de l'eau et des milieux est impactée par les rejets de station d'épuration mais aussi par la dégradation physique du lit des cours d'eau, les pollutions diffuses, la faiblesse des débits.

S'il est nécessaire de rechercher toutes les améliorations possibles dans les performances des stations d'épuration et des réseaux, les effets de ces actions sur la qualité des eaux risquent d'être assez limités compte tenu du niveau de performance déjà élevé des équipements.

De fait, la restauration de la qualité physique des cours d'eau apparaît comme le principal levier pour restaurer la qualité des eaux avec :

- La renaturation des cours d'eau : le mauvais état morphologique du lit des rivières est l'un des paramètres les plus déclassants sur le bassin Hers-Mort – Girou.
- La réduction des phénomènes de colmatage des fonds : les apports de vases et de limons par le ruissellement sont une des causes majeures de la mauvaise qualité des habitats aquatiques. Ce point renvoie aux opérations de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement, qui font l'objet d'une approche spécifique dans la mise en œuvre du SAGE

Ainsi, en fonction du diagnostic établi sur chaque masse d'eau, outre les actions en matière de réduction des pollutions domestiques, les acteurs mettent en œuvre des mesures complémentaires telles que

- le renaturation des cours d'eau, notamment sur les tronçons aval des rejets
- la lutte contre l'érosion et les pollutions diffuses associées au ruissellement,
- l'évolution des pratiques culturelles (réduction des intrants et des produits phytosanitaires),
- la gestion des débits sur les axes où les volumes stockés offrent cette possibilité

4- Etudier la possibilité de soutenir les débits

Le SAGE préconise cette réflexion sur l'Hers-Mort réalimenté par la Ganguise.

Il est proposé dans une première étape d'évaluer le reliquat des volumes affectés à l'Hers-Mort à la fin de chaque campagne et d'estimer la part qui pourrait être affecté à un soutien d'été étendu à la période 1^{er} novembre – 31 mai (déstockages ciblés sur un objectif de qualité à définir), tenant compte de la nécessité d'assurer le remplissage interannuel.

Il est proposé également d'identifier, à partir de l'étude réalisé par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne, les retenues qui pourraient assurer un soutien d'été sans compromettre l'usage irrigation. Cette approche est à développer notamment sur le bassin du Girou, où des retenues de grande capacité sur l'amont du bassin pourraient apporter un complément ponctuel à la réalimentation par la Balerme et le Laragou.

Annexe : Les dispositions du SAGE Hers-Mort- Girou sur la qualité des eaux

Sont reportés ci-dessous les titres dispositions. Pour ne pas alourdir le document, il est proposé au lecteur de se reporter au SAGE.

Disposition C11.1 – Développer l'exploitation des données pour évaluer l'impact cumulé des rejets sur la ressource et les milieux aquatiques	ACTION (Etude et réseaux)
	GESTION
Disposition C11.2 – Elaborer un diagnostic technique et économique de la qualité des eaux à l'échelle de chaque masse d'eau du bassin <i>Prioritaire</i>	ACTION (Etude)
Disposition C12.1 – Définir un programme pluriannuel d'actions pour restaurer la qualité des eaux à l'échelle du bassin (hors activités agricoles) <i>Prioritaire</i>	ACTION (Programme)
Disposition C12.2 – Définir un plan d'actions en zone agricole pour restaurer la qualité des eaux à l'échelle du bassin <i>Prioritaire</i>	ACTION (Programme)
Disposition C13.1 – Evaluer l'intérêt et les possibilités d'un renforcement du soutien d'étiage de l'Hers-Mort par la retenue de la Gangaise	ACTION (Etude)
Disposition C21.1 – Améliorer la qualité des rejets existants pour atteindre l'objectif de non dégradation et de bon état des cours d'eau <i>Prioritaire</i>	ACTION (Travaux)
Disposition C21.2 – Maintenir l'assainissement non collectif dans certaines zones faisant l'objet d'une densification de l'habitat	GESTION
Disposition C21.3 – Finaliser les contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif et réhabiliter en priorité les dispositifs impactants	GESTION
Disposition C22.1 – Améliorer la connaissance et la qualité des rejets pluviaux pour atteindre l'objectif de non dégradation des milieux	ACTION (Etude et réseaux)
Disposition C22.2 – Poursuivre les démarches engagées de réduction et d'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires par les collectivités et les particuliers	ACTION (Programme et communication)
Disposition C23.1 – Poursuivre les démarches engagées de réduction des pollutions diffuses d'origine agricole <i>Prioritaire</i>	GESTION ACTION (Conseil)